

JOURNEE DE GREVES ET DE MANIFESTATIONS

JEUDI 23 MARS 2023

« POUR LE RETRAIT DE LA REFORME – ANTIDEMOCRATIQUE - DES RETRAITES ! »

Après la prise de parole de la Première ministre, Elisabeth Borne, à l'Assemblée nationale jeudi 16 mars

et son annonce d'avoir recours à l'« artillerie lourde » pour faire passer « la mère des batailles »,
- c-à-d la réforme des retraites du président de la République, lequel a dégainé l'article 49.3 de la Constitution
dans le but de faire adopter la loi sans vote par les député.e.s, sauf motion de censure débattue lundi 20 mars, à partir de 16h –

Rappel à toutes fins utiles...

Les Malades et les Femmes sont les principales victimes (*)
- de cette réforme inéquitable, inégalitaire et régressive -
car fortement pénalisante et précarisant les existences à la retraite...
surtout des plus mal lotis !

CONTRE

1) la Réforme des retraites

*vigoureusement contestée par l'opposition à l'Assemblée Nationale et la très grande majorité du peuple français,
en premier lieu,*

*par toutes les personnes concernées, directement ou indirectement par le sujet ;
d'autant plus que*

le gouvernement utilise des procédés totalement antidémocratiques pour faire passer sa loi en force ;

2) l'Activation – du 49.3 dit du « passage en force » – à l'Assemblée Nationale

*précédé par le déclenchement du 47-1 pour réduire le temps des débats
et l'usage fait au Sénat des art. 38, 40, 44 et 44-3 (dit du « vote forcé ») pour museler l'opposition.*

*Quand on « violente » l'Assemblée des député.e.s pour faire passer une loi sans vote, sauf motion de censure...
la colère « explose » dans la rue, rien d'étonnant à cela... puisqu'on récolte ce qu'on sème !*

POUR

1) le Retrait de la loi antidémocratique

*- non votée par l'Assemblée Nationale -
car c'est une réforme d'une grande injustice sociale :
Anti-Femmes - Anti-Malades – Anti-Progrès*

2) un Référendum d'initiative partagée pour :

a) Défendre et promouvoir une véritable « Egalité entre les Hommes et les Femmes » () ;*

*b) Abroger la loi sur les retraites injuste et illégitime,
si aucune motion de censure transpartisane – en riposte au 49.3 –
ne parvenait à renverser le gouvernement et à désavouer le chef de l'Etat.*

3) Mettre en avant de toute réforme des retraites les enjeux

*de précarité, de santé, des conditions de travail
et
du « travailler moins pour travailler mieux »
en permettant ainsi – au plus grand nombre – de disposer d'un emploi ».*

Cette réforme des retraites :

- 1) C'est le « Casse du siècle »**
*auquel il y a lieu de s'opposer par tous les moyens légaux...
en durcissant le ton et en étoffant les stratagèmes d'action ;*
- 2) Se présente comme la quintessence de tout ce qui heurte l'esprit**
de la démocratie et de la justice sociale ;
- 3) Est l'œuvre d'un gouvernement dévoué aux intérêts du capital privé**
qui ne peut, par conséquent, que se durcir... ce qu'il démontre depuis le début.

Le président de la République apporte un soutien indéfectible :

- a) à la rentabilité de secteur privé, donc au capital et à ses alliés ;**
- b) aux marchés financiers**

à l'heure où la soutenabilité de la dette souveraine française inquiète beaucoup de monde.

On peut penser que la stratégie de l'Etat sera approuvée par les pouvoirs économiques,
*les marchés financiers, les grandes fortunes et une partie des retraités aisés...
car le chef de l'Etat applique, tout bonnement, les réformes qu'ils appelaient de leurs vœux...
mais*

*étant donné l'impéritie de son pouvoir, l'inconséquence de sa conduite, les vices de sa gouvernance...
...« Le roi est nu » !*

Les vices de la gouvernance du pays

Les provocations, le mépris, l'entêtement, l'arrogance, la manipulation,
mais aussi,

l'insincérité et les mensonges... sans parler des méthodes de « voyous »
(en essayant d'acheter les voix de député.e.s - une à une - pour obtenir un vote « pour » ou une « abstention »)
du gouvernement et de la présidence de la République
ont pour conséquence
d'exposer l'Hexagone à de graves et grands dangers démocratiques.

Il s'agit d'un jeu très dangereux auquel se livrent les gouvernants

*surtout quand ils décident de faire voter une loi au « forceps » en ayant recours au 49.3,
et font appel aux forces de l'ordre pour mâter violemment les grévistes et les manifestant.e.s (***)*

Tout ceci sans parler des conséquences sociales désastreuses,

*de la crise politique, institutionnelle et sociétale explosive
provoquée par le président de la République et sa Première ministre...
qui peut déboucher sur une « crise de régime »...
éventuellement sur une VIème République,
(une République moins verticale et un régime moins présidentiel)
puisque nous sommes face à un « séisme » démocratique !*

D'où la nécessité du combat politique, économique et social majeur

- à mener sur tous les fronts -

**en mêlant conjointement la « Bataille parlementaire » et la « Bataille sociale »,
seule façon de faire face au « coup de force » du pouvoir oligarchique.**

Il faut savoir que lors du choix du 49.3, décidé le 16 mars 2023...

le président de la République avait rendez-vous pour déjeuner...
- entre la deuxième réunion de crise à l'Élysée et la troisième -
... avec le Pdg du groupe pharmaceutique Sanofi, Paul Hudson...
...pour parler de quoi ?...
certainement pas « de la pluie et du beau temps » !!!

Il suffit de lire la préface du livre de Rozenn Le Saint, journaliste d'investigation, qui vient de paraître au Seuil pour comprendre le grand racket des laboratoires pharmaceutiques :

« **CHANTAGE SUR ORDONNANCE,**
Comment les labos vident les caisses de la Sécu »

L'autrice de ce livre « coup de poing », spécialiste des questions de santé, termine sa préface dans ces termes :

« À l'heure où l'hôpital manque cruellement de moyens, l'argent existe.
À quand la volonté d'Emmanuel Macron de mettre un terme à ce racket imposé à l'État ? ».
Après le « Quoi qu'il en coûte » du chef de l'État... sa réponse est attendue avec impatience...

La raison invoquée par le chef de l'Etat

- « Terminator de la Démocratie » -

pour justifier le déclenchement du 49.3

- procédé qui fait l'unanimité contre lui car c'est un véritable déni démocratique très grave et persistant (**) -
concerne les « risques financiers trop importants » a-t-il dit...
il s'agit donc d'une « éventualité ».

Le projet de la réforme des retraites reposerait, par conséquent, sur une incertitude...
dès lors, il n'y aucune certitude !!!

Comment a-t-on pu proposer un Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale

(PLFSS rectificatif... alors qu'il s'agit très probablement d'un « cavalier législatif »
qui risque d'être « retoqué » par le Conseil Constitutionnel,
ce qui aggraverait le cas du pouvoir exécutif qui a fait appel à ce procédé dilatoire)
sur quelque chose d'aussi incertain ?!

Face au « passage en force » à l'Assemblée Nationale

- qui relève d'un déni inacceptable de la démocratie parlementaire (**)

et face au front du refus massif dans la rue

- qui relève aussi d'un déni inacceptable de la démocratie sociale (**),

il est inadmissible que l'Assemblée Nationale soit « bâillonnée » et privée de voter la loi

tout simplement parce que le gouvernement est minoritaire dans cette enceinte

- puisqu'il a été incapable de réunir une majorité sur sa loi inique -

et c'est pour ça qu'il a utilisé le 49.3

en justifiant que cet article figurait dans la Constitution,

ce qui constitue une dérive politique totalement contraire à l'esprit démocratique.

Les gouvernants qui font appel au « Bras d'honneur »... permanent

- à l'égard de la démocratie, mais pas seulement (***) -

devraient « démissionner » et procéder à la dissolution parlementaire

si aucune motion de censure ne parvenait à renverser le gouvernement,

car il s'agit d'une triple défaite pour le pouvoir exécutif : 1) Populaire, 2) Morale et 3) Politique,

- discrédité à jamais -

en raison de la perte de la vraie légitimité politique, faute d'adhésion à la Réforme des retraites.

Pour l'Equipe nationale de **LYME SANS FRONTIERES** - Strasbourg, le 20/03/2023

Pierre RAUSCHER, Co-Président, chargé des Questions Politico-Médicales

RENOIS

(*) Extrait de la **Profession de foi d'« Emmanuel Macron avec vous »** - Election présidentielle – 10 et 24 avril 2022 :
« *En me faisant confiance, vous voterez pour l'égalité de tous. Egalité entre les femmes et les hommes : c'était la grande cause du quinquennat qui s'achève, ce sera la grande cause du quinquennat qui vient.* » Sans commentaire.

(**) Pour ce qui est du « **Déni** », **LYME SANS FRONTIERES** en connaît un rayon en qualité d'association nationale de malades de la borréliose de Lyme et des autres maladies vectorielles à tique et, plus généralement, des maladies vectorielles infectieuses, avec le « Déni » de la forme chronique de la maladie de Lyme et de ses crypto-infections par le pouvoir arbitraire et les infectiologues qui demeurent, encore et toujours, dans le déni malgré les avancées de la science.

(***) Le dernier en date du « **Bras d'honneur** », ce sont les forces de l'ordre – que le pouvoir manœuvre à sa guise sous prétexte du « maintien de l'ordre » – qui commettent des violences policières « gratuites ». Qu'a-t-il été constaté lors des dernières charges policières qui se déroulent généralement à partir de la tombée de la nuit pour se faire plus discrètes et, peuvent ainsi, se livrer à des bavures condamnables ? C'est que les manifestant.e.s sont face à des « sauvages » (par opposition à civilisé) ou « têtes brûlées »... probablement « drogués » pour foncer aussi aveuglément – avec une brutalité inouï – sur les manifestant.e.s, comme sur les grévistes d'ailleurs. Sans parler de la « chasse » aux manifestant.e.s par les motocyclistes policiers. Cela rappelle les « voltigeurs » de sinistre mémoire qui, dans la nuit du 5 au 6 décembre 1986, ont tué un étudiant de 22 ans en marge d'une manifestation d'étudiant.e.s qui luttaient contre le projet de loi Devaquet, du nom du ministre délégué voulant réformer les universités françaises. D'après la presse de ce temps-là, le jeune homme, peu politisé, ne manifestait pas, il rentrait chez lui, paisiblement, après avoir assisté à un concert de jazz organisé par son club. Compte tenu du « séisme politique » que cela provoqua à l'époque, le ministre démissionna, le projet fut retiré, les deux policiers concernés au premier chef furent condamnés pour « *coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner* » et la fameuse « brigade des voltigeurs motorisés » a été dissoute... Mais, fin 2019, elle a réapparue en pleine crise des « Gilets jaunes », sous une appellation différente. Néanmoins, le problème de fond demeure encore aujourd'hui, car les violences policières exercées – sans la moindre logique – sont légion... D'où la nécessité de les dénoncer vigoureusement, car cela est intolérable en démocratie. Cela rappelle aussi les années noires de l'Espagne franquiste, le mois de Mai 68 au plus fort du Mouvement avec les exactions policières et les mercenaires du groupe armé privé russe « Wagner » qui sévit actuellement en Ukraine.